

**Procès-verbal du Conseil Municipal
de la commune de VALENCIN
Séance du 8 Avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois d'Avril à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Bernard JULLIEN, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	02/04/2024
Présents :	20	Date de publication	09/04/2024
Votants :	22		

Présents : M Bernard JULLIEN – M Pierre SERTIER – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Marie DALMAS – M Christophe SOULIER – Mme Audrey BLANCHON – M Guy DURAND – M Michel LAURENT – M Gilles DENIS – M Yves SERVANGE – Mme Christelle COURTHIAL – Mme Nathalie ZAMBARDI – M Daniel MOTA – Mme Céline GONZALEZ-THOLLIN – Mme Virginie CHRISTOPHE – Mme Fanny LAMOUCHE – Mme Andrée VACHER – M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE

Absents : M Ludovic HIRTH donne procuration à Mme Marie DALMAS – Mme Vanessa DEVAUX – Mme Véronique BOUCHARD donne procuration à M Christophe BADUFLE

Secrétaire : M Jean-Louis CIANFARANI

Séance ouverte à : 19h30

Ordre du jour de la séance :

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 Février 2024
- 2°) Budget principal – Approbation du Compte de Gestion 2023
- 3°) Budget principal – Approbation du Compte Administratif 2023
- 4°) Budget principal – Affectation du résultat 2023
- 5°) Vote des taux d'imposition 2024
- 6°) Révision de l'AP/CP relative à la mise en sécurité de la RD53
- 7°) Budget Principal : vote du Budget Primitif 2024
- 8°) Service de l'Assainissement : approbation du Compte de Gestion 2023
- 9°) Service de l'Assainissement : approbation du Compte Administratif 2023
- 10°) Service de l'Assainissement : affectation du résultat 2023
- 11°) Service de l'Assainissement : modification du tarif de la part communale au 15 Avril 2024
- 12°) Clôture de l'AP/CP relative à la mise en séparatif du réseau d'assainissement
- 13°) Service de l'Assainissement : Vote du Budget Primitif 2024
- 14°) Service de l'eau potable : approbation du Compte de Gestion 2023
- 15°) Service de l'eau potable : approbation du Compte Administratif 2023
- 16°) Service de l'eau potable : affectation du résultat 2023
- 17°) Service de l'eau potable : modification du tarif de la part communale au 15 Avril 2024
- 18°) Clôture de l'AP/CP relative au remplacement de la conduite d'eau potable
- 19°) Service de l'eau potable : Vote du Budget Primitif 2024
- 20°) Modification du tableau des indemnités des élus
- 21°) Questions diverses

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

Monsieur le Maire rapporte la décision n°2024-002 par laquelle il a été décidé de déposer auprès du service instructeur une demande de déclaration préalable pour des travaux de réhabilitation énergétique du Foyer Montagnon.

Monsieur le maire rapporte la décision n°2024-003 par laquelle il a été décidé d'accorder un bail commercial pour un montant de 394.00/mois hors charges.

Monsieur le maire rapporte la décision par laquelle il a été décidé de signer un bail pour le logement T2 situ dans l'immeuble La Ruelle pour un loyer mensuel de 380.00€.

Monsieur le maire rapporte la décision n°2024-005 par laquelle il a été décidé de corriger une erreur matérielle concernant le loyer du bail de l'appartement T2 fixé à 480.00€ au lieu de 380.00€.

N° 01	<u>Délibération n° 2024-016</u>	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 Février 2024
-------	---------------------------------	--

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 Février 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité

✚ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 Février 2024.

N° 02	<u>Délibération n° 2024-017</u>	Budget Principal Approbation du Compte de Gestion 2023
-------	---------------------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L 2121-31,

Monsieur le Maire dit que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 du budget de la Commune a été réalisé par le Trésorier de Bourgoin Jallieu et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Trésorier,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par

***18 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***4 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

✚ **ADOpte** le **Compte de Gestion « budget communal »** du trésorier pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

N° 03	<u>Délibération n° 2024-018</u>	Budget Principal Approbation du Compte Administratif 2023
-------	---------------------------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Pierre SERTIER expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de la commune relatif à l'exercice 2023,

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Constatant que les résultats du compte de gestion et du compte administratif 2023 sont identiques :

Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M Pierre SERTIER, 1^{er} Adjoint, par :

***17 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***4 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

‡ **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget principal qui se résume comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultats reportés (*)	0.00	57 305.58	50 953.50	0.00
Opérations de l'exercice	1 700 612.70	2 333 624.45	1 501 266.36	1 779 517.33
Totaux	1 700 612.70	2 390 930.03	1 552 219.86	1 779 517.33
Résultat de clôture		690 317.33		227 297.47

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

	227 297.47
207 405.99	262 476.63

Besoin de financement des Restes à réaliser

Excédent de financement des Restes à réaliser

55 070.64

Besoin total de financement

Excédent total de Financement

282 368.11

N° 04	Délibération n° 2024-019	Budget Principal Affectation du résultat 2023
--------------	-------------------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de l'exercice 2023 du budget de la Commune qui est le suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultats reportés (*)	0.00	57 305.58	50 953.50	0.00
Opérations de l'exercice	1 700 612.70	2 333 624.45	1 501 266.36	1 779 517.33
Totaux	1 700 612.70	2 390 930.03	1 552 219.86	1 779 517.33
Résultat de clôture		690 317.33		227 297.47

Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 du budget principal comme suit :

-Affectation en réserves d'investissement (Compte 1068)

645 000.00 €

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024
-Excédent d'exploitation reporté (Compte R002)

45 317,33 €

Le Conseil Municipal, par

***18 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***4 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme
Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

‡ **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

- **Section d'investissement**
Recettes
001 : Solde d'exécution de la section reporté 227 297,47 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 645 000,00 €
- **Section de fonctionnement**
Recettes
002 Excédent antérieur reporté fonctionnement 45 317,33 €

N° 05	<u>Délibération n° 2024-020</u>	Budget Principal Vote des taux pour l'année 2024 des taxes directes
--------------	--	--

Le Conseil Municipal fixe le taux des taxes directes locales :

- *la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- *la taxe foncière sur les propriétés bâties
- *la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Pour mémoire au 1^{er} janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis cette réforme, les communes bénéficient chaque année à partir de 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui s'ajoute au taux communal de la même taxe.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Elles ont retrouvé leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires depuis le 1^{er} janvier 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités locales et de leurs groupements,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A,

Vu le projet de budget,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

‡ **DECIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2024

‡ **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

***Taxe sur le foncier bâti : 34,61 %**

***Taxe sur le foncier non bâti : 56,30 %**

***Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,48%**

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

N° 06	Délibération n° 2024-021	<p align="center">BUDGET PRINCIPAL Aménagement sécuritaire RD 53 au Fayet Révision de l'autorisation de programme/Crédits de paiement</p>
-------	--------------------------	--

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Une autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme sont votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes, lors du vote du budget ou de décisions modificatives.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. De cette délibération, l'exécution peut commencer.

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal.

Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe du budget primitif, des décisions modificatives et du compte administratif.

L'instruction M57 prévoit, pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme, que le maire peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent."

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement

Vu l'article l263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M57

Monsieur le Maire rappelle le détail de l'AP/CP votée en 2021 et révisée en 2022 et 2023.

N° AP : 2021-002	CP 2021		CP 2022		CP 2023	CP 2024
	Inscrits :	Mandatés :	Inscrits	Mandatés	Inscrits	Inscrits
875 000 €	100 000€	3 174.00 €	31 000 €	0.00€	450 000€	421 826

Les travaux vont être achevés dans les prochaines semaines. Il convient donc de réviser l'AP/CP pour tenir compte du coût de l'opération revu à la baisse.

Le Conseil Municipal, par :

***18 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***4 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

↓ **APPROUVE** la révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) comme suit :

N° AP : 2021-002	CP 2021		CP 2022		CP 2023		CP 2024
	Inscrits :	Mandatés :	Inscrits	Mandatés	Inscrits	Mandatés	Inscrits
780 000 €	100 000€	3 174.00 €	31 000 €	0.00€	450 000€	342 378.81€	434 447.19€

N° 07	<u>Délibération n° 2024-022</u>	Budget Principal Vote du budget primitif 2024
-------	---------------------------------	--

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2024 de la Commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

***18 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***4 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

↓ **ADOpte** le budget primitif 2024 de la Commune comme suit :

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
D11	Charges à caractère général (3)	671 440,00	0,00	734 584,00	734 584,00	734 584,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	886 140,00	0,00	957 470,00	957 470,00	957 470,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	132 671,00	0,00	151 201,00	151 201,00	151 201,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 707 451,00	0,00	1 858 255,00	1 858 255,00	1 858 255,00
66	Charges financières	31 900,00	0,00	41 560,00	41 560,00	41 560,00
67	Charges spécifiques (3)	11 700,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 751 051,00	0,00	1 901 815,00	1 901 815,00	1 901 815,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	343 979,00		356 603,00	356 603,00	356 603,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	31 950,00		39 450,00	39 450,00	39 450,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		375 929,00		396 253,00	396 253,00	396 253,00

TOTAL	2 126 980,00	0,00	2 298 068,00	2 298 068,00	2 298 068,00	+
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						2 298 068,00
--	--	--	--	--	--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	17 100,00	0,00	14 100,00	14 100,00	14 100,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	184 960,00	0,00	205 550,00	205 550,00	205 550,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	329 792,00	0,00	442 579,00	442 579,00	442 579,00
731	Fiscalité locale	1 245 510,45	0,00	1 191 633,00	1 191 633,00	1 191 633,00
74	Dotations et participations (3)	334 421,00	0,00	318 668,00	318 668,00	318 668,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	68 500,00	0,00	79 000,00	79 000,00	79 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 180 283,45	0,00	2 251 750,00	2 251 750,00	2 251 750,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,67	1 000,67	1 000,67
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 181 283,45	0,00	2 252 750,67	2 252 750,67	2 252 750,67

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 181 283,45	0,00	2 252 750,67	2 252 750,67	2 252 750,67	+
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						45 317,33
						=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						2 298 068,00
--	--	--	--	--	--	---------------------

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	15 262,80	1 866,94	103 550,00	109 550,00	112 388,94
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (2)(6)	160 056,41	162 667,00	274 000,00	374 000,00	539 287,00
21	immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 000 166,20	41 272,05	373 955,82	373 955,82	715 327,67
21	immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations en cours (sauf 204) (y compris opérations) (2)	0,00	0,00	443 602,19	443 602,19	443 602,19
Total des dépenses d'équipement		1 395 487,20	207 406,99	1 807 288,01	1 807 288,01	1 314 084,00
10	Dotations, fonds divers et réversés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées	124 700,00	0,00	63 015,00	63 015,00	63 015,00
45	Cote de gestion affectation (BA régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		124 700,00	0,00	63 015,00	63 015,00	63 015,00
45	Crédits d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 520 187,20	207 406,99	1 870 303,01	1 870 303,01	1 877 709,00

049	Opérations ordre transfert entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
047	Opérations paramétriques (7)	21 417,00		59 652,00	59 652,00	59 652,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		21 417,00		59 652,00	59 652,00	59 652,00

TOTAL	1 541 604,20	207 406,99	1 729 955,01	1 729 955,01	1 837 361,00
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DU ANTICIPE						0,00
---	--	--	--	--	--	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 837 361,00
---	--	--	--	--	--	---------------------

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 136) (3)	189 099,00	262 476,63	207 373,00	207 373,00	469 849,63
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		189 099,00	262 476,63	207 373,00	207 373,00	469 849,63
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	136 522,00	0,00	95 228,90	95 228,90	95 228,90
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	900 000,00	0,00	645 000,00	645 000,00	645 000,00
136	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	43 780,00	43 780,00	43 780,00
Total des recettes financières		1 036 522,00	0,00	784 308,90	784 308,90	784 308,90
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 227 621,00	262 476,63	991 681,90	991 681,90	1 254 158,53

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	343 979,00		356 803,00	356 803,00	356 803,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	31 950,00		39 450,00	39 450,00	39 450,00
041	Opérations patrimoniales (10)	21 417,00		59 652,00	59 652,00	59 652,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		397 346,00		455 905,00	455 905,00	455 905,00

TOTAL	1 624 967,00	262 476,63	1 447 586,90	1 447 586,90	1 710 063,53
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					
227 297,47					
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					
1 937 361,00					

✚ **PRECISE** que le budget de l'exercice 2024 a été établi en conformité avec la nomenclature M 57 et voté par chapitre.

N° 08	Délibération n° 2024-023	Service de l'Assainissement Adoption du Compte de Gestion 2023
--------------	---------------------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L 2121-31,

Monsieur le Maire dit que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 pour le service de l'assainissement a été réalisé par le Trésorier de Bourgoin-Jallieu et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de Gestion du Trésorier,

Le Conseil Municipal, par :

***18 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***4 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

⊕ **ADOPTÉ** le Compte de Gestion du service de l'assainissement du trésorier pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

N° 09	<u>Délibération n° 2024-024</u>	Budget Assainissement Adoption du Compte Administratif 2023
-------	---------------------------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Pierre SERTIER expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget assainissement pour l'exercice 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Constatant que les résultats du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023 sont identiques.

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de M Pierre SERTIER, par :

***17 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***4 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

⊕ **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du service de l'assainissement qui se résume ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultats reportés		88 824.00	0.00	563 095.00
Opérations de l'exercice	103 450.97	148 890.62	893 020.91	298 178.66
Totaux	103 450.97	237 714.62	893 020.91	861 273.66
Résultat de clôture		134 263.65	31 747.25	

Besoin de financement	31 747.25	
Excédent de financement		
Restes à réaliser	79 547.00	199 032.00
Besoin de financement des Restes à réaliser	0.00	
Excédent. De financement des Restes à réaliser	119 485.00	
Besoin total de financement		
Excédent total de Financement	87 737.75	

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

N° 10	<u>Délibération n° 2024-025</u>	Service de l'Assainissement Affectation du résultat 2023
-------	---------------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de l'exercice 2023 du service de l'assainissement qui est le suivant :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultats reportés		88 824.00	0.00	563 095.00
Opérations de l'exercice	103 450.97	148 890.62	893 020.91	298 178.66
Totaux	103 450.97	237 714.62	893 020.91	861 273.66
Résultat de clôture		134 263.65	31 747.25	

Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 du budget du service de l'assainissement comme suit :

-Affectation en réserves d'investissement (Compte 1068)	130 000.00 €
-Excédent d'exploitation reporté (Compte R002)	4 263.65 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

***18 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***4 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

↓ **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2023 du service de l'assainissement comme suit :

○ **Section d'investissement**

Recettes

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 130 000.00 €

Dépenses

001 Solde d'exécution de la section 31 747.25 €

○ **Section de fonctionnement**

Recettes

002 Résultat d'exploitation reporté 4 263.65 €

N° 11	<u>Délibération n° 2024-026</u>	Service de l'assainissement Modification du tarif de la part communale à compter du 15/04/2024
-------	---------------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle le tarif actuel de la part communale pour le service de l'assainissement collectif, 1,3655 € HT/m³.

Il rappelle que la future station d'épuration va représenter un investissement financier considérable.

La Commune doit également veiller au renouvellement du patrimoine (renouvellement de canalisations vieillissantes).

Afin de faire face à l'ensemble de ces travaux, il est nécessaire de revoir le tarif de la part communale.

Le Conseil Municipal, par :

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

***18 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***4 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

† **FIXE** la part communale de la redevance assainissement à **1.4160 € HT/m3** à compter du **15/04/2024** (soit une augmentation de 3.7 %).

N° 12	<u>Délibération n° 2024-027</u>	Budget service de l'assainissement Mise en séparatif du réseau d'assainissement Clôture de l'AP/CP
-------	---------------------------------	---

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Une autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (subvention, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme sont votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes, lors du vote du budget ou de décisions modificatives.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. De cette délibération, l'exécution peut commencer.

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal.

Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe du budget primitif, des décisions modificatives et du compte administratif.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M49

Monsieur le Maire rappelle les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement réalisés en 2023.

Les dépenses ont été financées par les subventions et l'autofinancement.

Il rappelle le détail de l'AP/CP ouverte en 2022 et révisé en 2023.

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2022		CP 2023
			Inscrit :	Mandaté	
AP 2022-001	Mise en séparatif du réseau d'assainissement Le Fayet	882 200 €	183 700 €	132 475.25€	749 724.75 €

Les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement étant à ce jour achevés,

Le Conseil Municipal, par :

***18 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***4 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

⊕ **PREND ACTE** de l'actualisation des crédits de paiement 2023.

⊕ **DECIDE de CLORE** l'AP n°2022-001 relative à la mise en séparatif du réseau d'assainissement Le Fayet

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2022		CP 2023	
			Inscrit :	Mandaté	Inscrit	Mandaté
AP 2022-001	Mise en séparatif du réseau d'assainissement Le Fayet	882 200 €	183 700 €	132 475.25€	749 724.75€	749 549.25

N° 13	<u>Délibération n° 2024-028</u>	Budget assainissement Adoption du budget primitif 2024
-------	--	---

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif 2024 du service de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, par :

***18 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***4 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

⊕ **ADOpte** le budget primitif 2024 du service de l'assainissement comme suit :

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	48 531,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		48 531,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
66	Charges financières	15 393,00	0,00	18 800,00	18 800,00	18 800,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,45	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		300,00	300,00	300,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 000,00		1 800,00	1 800,00	1 800,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		67 924,45	0,00	45 900,00	45 900,00	45 900,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	113 139,00		37 997,00	37 997,00	37 997,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	67 810,55		89 639,00	89 639,00	89 639,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		180 949,55		127 636,00	127 636,00	127 636,00
TOTAL		248 874,00	0,00	173 536,00	173 536,00	173 536,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		173 536,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	156 000,00	0,00	156 000,33	156 000,33	156 000,33
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		156 000,00	0,00	156 000,33	156 000,33	156 000,33
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		156 000,00	0,00	156 000,33	156 000,33	156 000,33
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	4 050,00		13 272,02	13 272,02	13 272,02
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		4 050,00		13 272,02	13 272,02	13 272,02
TOTAL		160 050,00	0,00	169 272,35	169 272,35	169 272,35

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		4 263,65
		=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		173 536,00

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	137 695,00	70 447,00	21 600,00	21 600,00	92 247,00
21	Immobilisations corporelles	74 235,23	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	887 350,77	9 100,00	269 401,73	269 401,73	278 501,73
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 099 281,00	79 547,00	291 201,73	291 201,73	370 748,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	29 584,00	0,00	21 900,00	21 900,00	21 900,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00		19 000,00	19 000,00	19 000,00
Total des dépenses financières		59 584,00	0,00	40 900,00	40 900,00	40 900,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 158 875,00	79 547,00	332 101,73	332 101,73	411 648,73
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	4 050,00		13 272,02	13 272,02	13 272,02
041	Opérations patrimoniales (4)	15 348,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		19 398,00		13 272,02	13 272,02	13 272,02
TOTAL		1 178 673,00	79 547,00	345 373,75	345 373,75	424 920,75

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	31 747,25
---	-----------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	456 668,00
--	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	368 881,00	199 032,00	0,00	0,00	199 032,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		368 881,00	199 032,00	0,00	0,00	199 032,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	49 999,45	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		49 999,45	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		418 880,45	199 032,00	130 000,00	130 000,00	329 032,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	113 139,00		37 997,00	37 997,00	37 997,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	67 810,55		89 639,00	89 639,00	89 639,00
041	Opérations patrimoniales (4)	15 948,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		196 897,55		127 636,00	127 636,00	127 636,00
TOTAL		615 778,00	199 032,00	257 636,00	257 636,00	456 668,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	456 668,00
--	------------

⚡ **PRECISE** que le budget de l'exercice 2024 du service de l'assainissement a été établi en conformité avec la nomenclature M 49 et voté par chapitre.

N° 14	Délibération n° 2024-029	Service de l'Eau Potable Adoption Compte de Gestion 2023
-------	---------------------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L 2121-31,

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

Monsieur le Maire dit que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 pour le service de l'eau potable a été réalisé par le trésorier de Bourgoin Jallieu et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de Gestion du Trésorier,

Il est proposé au Conseil Municipal, par :

***18 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***4 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

† **ADOpte** le Compte de Gestion du service de l'eau potable du trésorier pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

N° 15	<u>Délibération n° 2024-030</u>	Budget Eau potable Adoption du Compte Administratif 2023
-------	---------------------------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31,

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Pierre SERTIER expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget eau potable pour l'exercice 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Constatant que les résultats du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023 sont identiques.

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de M Pierre SERTIER, par :

***17 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***4 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

† **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du service de l'eau potable qui se résume ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultats reportés		30 000.44	0.00	113 278.73
Opérations de l'exercice	72 379.17	96 903.55	62 538.31	82 953.10
Totaux	72 379.17	126 903.99	62 538.31	196 231.83
Résultat de clôture		54 524.82		133 693.52

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

Besoin de financement		
Excédent de financement	133 693.52	
Restes à réaliser	79 886.04	
Besoin de financement des Restes à réaliser	79 886.04	
Excédent. De financement des Restes à réaliser		
Besoin total de financement		
Excédent total de Financement	53 807.48	

N° 16	Délibération n° 2024-031	Service de l'Eau Potable Affectation du résultat 2023
--------------	---------------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de l'exercice 2023 du service de l'eau potable qui est le suivant :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultats reportés		30 000.44	0.00	113 278.73
Opérations de l'exercice	72 379.17	96 903.55	62 538.31	82 953.10
Totaux	72 379.17	126 903.99	62 538.31	196 231.83
Résultat de clôture		54 524.82		133 693.52

Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 du budget du service de l'eau potable comme suit :

-Affectation en réserves d'investissement (Compte 1068)	50 000.00€
-Excédent d'exploitation reporté (Compte R002)	4 524.82€

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par

***18 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***4 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

↓ **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2023 du service de l'eau potable comme suit :

○ **Section d'investissement**

Recettes

001 : solde d'exécution antérieur reporté	133 693.52 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	50 000.00 €

○ **Section de fonctionnement**

Recettes

002 Résultat d'exploitation reporté	4 524.82 €
-------------------------------------	------------

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

N° 17	<u>Délibération n° 2024-032</u>	Service de l'eau potable Modification du tarif de la part communale à compter du 15/04/2024
-------	---------------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle le tarif actuel de la part communale pour le service de l'eau potable, **0,7753 € HT/m3**.

Il indique également que la Commune doit veiller au renouvellement du patrimoine (notamment le renouvellement de canalisations vieillissantes).

Le Conseil Municipal, par :

***18 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***4 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

⊥ **FIXE** la part communale de la redevance eau potable à **0.8034 € HT/m3 à compter du 15/04/2024** (soit une augmentation de 3.7%).

N° 18	<u>Délibération n° 2023-033</u>	Budget service de l'eau potable Remplacement d'une partie de la conduite d'eau potable sous la RD 53 Clôture de l'AP/CP
-------	---------------------------------	--

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Une autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (subvention, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme sont votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes, lors du vote du budget ou de décisions modificatives.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. De cette délibération, l'exécution peut commencer.

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal.

Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe du budget primitif, des décisions modificatives et du compte administratif.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M49

Monsieur le Maire rappelle les travaux de remplacement d'une partie de la conduite d'eau potable sous la RD53 réalisés en 2023.

Les dépenses ont été financées par les subventions et l'autofinancement.

Il rappelle le détail de l'AP/CP ouverte en 2022 et révisé en 2023.

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2022		CP 2023
			Inscrit :	Mandaté	
AP 2022-001	Remplacement d'une partie de la conduite d'eau potable sous la RD53	139 050€	90 900€	129 099.55€	9 950.45€

Les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement étant à ce jour achevés,

Le Conseil Municipal, par :

***18 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***4 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

⊕ **PREND ACTE** de l'actualisation de l'AP n°2022-001 au niveau des crédits de paiement 2023.

⊕ **DECIDE DE CLORE** l'AP n°2022-001 relative au remplacement d'une partie de la conduite d'eau potable sous la RD53

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2022		CP 2023	
			Inscrit :	Mandaté	Inscrit	Mandaté
AP 2022-001	Remplacement d'une partie de la conduite d'eau potable sous la RD53	139 050€	90 900€	129 099.55	9 950.45€	8 873.50€

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

N° 19	Délibération n° 2024-034	Service de l'Eau Potable Adoption du budget primitif 2024
-------	---------------------------------	--

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif 2024 du service de l'eau potable.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par

***18 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***4 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique BOUCHARD)**

✚ **ADOPTE** le budget primitif 2024 du service de l'eau potable comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	24 499,73	0,00	13 000,52	13 000,52	13 000,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		24 499,73	0,00	13 000,52	13 000,52	13 000,52
66	Charges financières	14 267,00	0,00	17 561,00	17 561,00	17 561,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00		900,00	900,00	900,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		39 766,73	0,00	31 461,52	31 461,52	31 461,52
023	Virement à la section d'investissement (6)	77 336,00		16 290,00	16 290,00	16 290,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	41 720,27		52 596,48	52 596,48	52 596,48
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		119 056,27		68 886,48	68 886,48	68 886,48
TOTAL		158 823,00	0,00	100 348,00	100 348,00	100 348,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	100 348,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	127 999,56	0,00	95 000,18	95 000,18	95 000,18
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		127 999,56	0,00	95 000,18	95 000,18	95 000,18
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		127 999,56	0,00	95 000,18	95 000,18	95 000,18
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	823,00		823,00	823,00	823,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		823,00		823,00	823,00	823,00
TOTAL		128 822,56	0,00	95 823,18	95 823,18	95 823,18

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 524,82
--	----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	100 348,00
---	-------------------

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	240 874,56	79 886,04	551 935,96	551 935,96	631 822,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	252 824,56	79 886,04	551 935,96	551 935,96	631 822,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 809,42	0,00	19 935,00	19 935,00	19 935,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	19 809,42	0,00	19 935,00	19 935,00	19 935,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	272 634,00	79 886,04	671 870,96	671 870,96	651 757,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	823,00		823,00	823,00	823,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 665,00		1 411,00	1 411,00	1 411,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 488,00		2 234,00	2 234,00	2 234,00
	TOTAL	276 122,00	79 886,04	674 104,96	674 104,96	653 991,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	653 991,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	41 122,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	41 122,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	41 122,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	77 336,00		16 290,00	16 290,00	16 290,00

040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	41 720,27		52 596,48	52 596,48	52 596,48
041	Opérations patrimoniales (4)	2 665,00		1 411,00	1 411,00	1 411,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	121 721,27		70 297,48	70 297,48	70 297,48
	TOTAL	162 843,27	0,00	520 297,48	520 297,48	520 297,48

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	133 693,52
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	653 991,00
---	-------------------

✚ **PRECISE** que le budget de l'exercice 2024 du service de l'eau potable a été établi en conformité avec la nomenclature M 49 et voté par chapitre.

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

N° 20	<u>Délibération n° 2024-035</u>	Modification du tableau des indemnités des élus
-------	---------------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020-009 du 5 Juin 2020 qui fixe les taux des indemnités des élus (Maire, Adjoint et conseiller délégué) et la délibération n°2020-076 modifiant le tableau pour prendre en compte la désignation d'un 2^{ème} conseiller municipal délégué.

Par délibération n°2022-066 en date du 26 Septembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de modifier le tableau des indemnités afin de prendre en compte le changement de répartition des délégations et la désignation d'un 3^{ème} conseiller délégué.

Vu la démission de M Ludovic HIRTH de son poste de 3^{ème} adjoint

Vu l'élection de M Jean-Louis CIANFARANI en tant que 3^{ème} adjoint, précédemment conseiller délégué

Vu l'arrêté n°ADM 2022-004 portant délégation à M Gilles DENIS, conseiller municipal délégué à compter du 1^{er} octobre 2022

Considérant que les conseillers délégués auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux Adjoints ayant reçu délégation.

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant la délibération n°2022-066 du 26 Septembre 2022 qui fixe le taux de l'indemnité susceptible d'être allouée à un conseiller délégué dans le respect du montant de l'enveloppe budgétaire globale.

Le Conseil Municipal, par :

***19 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***3 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme Véronique BOUCHARD)**

↳ **MODIFIE** comme suit la délibération n°2020-009 modifiée par la délibération n°2022-066

ARTICLE 1 – Détermination des taux :

Le montant des indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Conseillers municipaux délégués :

*M Michel LAURENT : 9,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

*M Gilles DENIS : 9,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

Les taux des indemnités du Maire et des adjoints fixés par la délibération n°2020-009 restent inchangés.

↳ **DIT** que les dispositions des articles 2 et 3 de la délibération n°2020-009 restent inchangées.

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

± **MODIFIE** le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions pour tenir compte de cette nouvelle organisation.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTIONS
ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
Population de 1 000 à 3 499 habitants**

**Tableau annexé à la délibération n°2024-036 du 8 Avril 2024
Conformément à l'article L2123-20-1 du CGCT**

Population Valencin au 1^{er} janvier 2024 : 2 942 habitants

Montant de l'indice brut terminal de la fonction publique au 1^{er} Janvier 2024 :
4 110.52 €

Montant maximum autorisé de l'enveloppe globale mensuelle : 7 004.31€

Indemnité du Maire

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
JULLIEN Bernard	49,03 %

Indemnité des Adjoints

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
1 ^{er} Adjoint : SERTIER Pierre	19,07 %
2 ^e Adjointe : BEGOUEN-DEMEAUX Geneviève	16,50 %
3 ^e Adjoint : CIANFARANI Jean-Louis	16,50 %
4 ^e Adjointe : DALMAS Marie	16,50 %
5 ^e Adjoint SOULIER Christophe	16,50 %
6 ^e Adjointe : BLANCHON Audrey	16,50 %

% de consommation de l'enveloppe globale : 88,38 %

Indemnité des Conseillers Municipaux délégués

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
LAURENT Michel	9,90 %
DENIS Gilles	9,90 %

Montant total de l'enveloppe utilisé : 7 004.28 €

Séance levée à 21h00

Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

REPERTOIRE DE LA SEANCE

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
08/04/2024	01	2024-016	Administratif	Approbation du compte-rendu de la séance du 19/02/2024	2
08/04/2024	02	2024-017	Finances	Budget Principal Approbation du Compte de Gestion 2023	2
08/04/2024	03	2024-018	Finances	Budget Principal Approbation du Compte de Administratif 2023	2
08/04/2024	04	2024-019	Finances	Budget Principal Affectation du résultat 2023	3
08/04/2024	05	2024-020	Finances	Budget Principal Vote des taux pour l'année 2024 des taxes directes	4
08/04/2024	06	2024-021	Finances	BUDGET PRINCIPAL Aménagement sécuritaire RD 53 au Fayet Révision de l'autorisation de programme/Crédits de paiement	5
08/04/2024	07	2024-022	Finances	Budget Principal Vote du budget primitif 2024	6
08/04/2024	08	2024-023	Finances	Service de l'Assainissement Adoption du Compte de Gestion 2023	9
08/04/2024	09	2024-024	Finances	Service de l'Assainissement Adoption du Compte Administratif 2023	10
08/04/2024	10	2024-025	Finances	Service de l'Assainissement Affectation du résultat 2023	11
08/04/2024	11	2024-026	Finances	Service de l'assainissement Modification du tarif de la part communale à compter du 15/04/2024	11

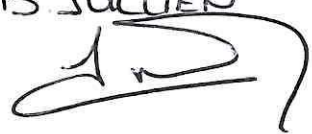
Séance du Conseil Municipal du 22 Avril 2024

08/04/2024	12	2024-027	Finances	Budget service de l'assainissement Mise en séparatif du réseau d'assainissement Clôture de l'AP/CP	12
08/04/2024	13	2024-028	Finances	Budget assainissement Adoption du budget primitif 2024	13
08/04/2024	014	2024-029	Finances	Service de l'Eau Potable Adoption Compte de Gestion 2023	15
08/04/2024	015	2024-030	Finances	Service de l'Eau Potable Adoption Compte Administratif 2023	16
08/04/2024	016	2024-031	Finances	Service de l'Eau Potable Affectation du résultat 2023	17
08/04/2024	017	2024-032	Finances	Service de l'eau potable Modification du tarif de la part communale à compter du 15/04/2024	18
08/04/2024	018	2024-033	Finances	Budget service de l'eau potable Remplacement d'une partie de la conduite d'eau potable sous la RD 53 Clôture de l'AP/CP	18
08/04/2024	019	2024-034	Finances	Service de l'Eau Potable Adoption du budget primitif 2024	20
08/04/2024	020	2024-035	Finances	Modification du tableau des indemnités des élus	22

Liste des membres présents :

M Bernard JULLIEN – M Pierre SERTIER – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Marie DALMAS – M Christophe SOULIER – Mme Audrey BLANCHON – M Guy DURAND – M Michel LAURENT – M Gilles DENIS – M Yves SERVANGE – Mme Christelle COURTHIAL – Mme Nathalie ZAMBARDI – M Daniel MOTA – Mme Céline GONZALEZ-THOLLIN – Mme Virginie CHRISTOPHE – Mme Fanny LAMOUCHE – Mme Andrée VACHER – M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE

Le Maire
B. JULLIEN





le secrétaire
Jean-Louis CIANFARANI

